

Conférence de presse « Pour une surveillance du marché du travail efficace: la CCMT vise la préservation d'un marché du travail ordonné et lutte contre le travail au noir »;
Berne,
le 13 mars 2008

*Allocution de
Monsieur le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher,
directeur de l'économie publique du canton de Berne*



LE CANTON DE BERNE ET LES PARTENAIRES SOCIAUX: ENSEMBLE CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR

Mesdames, Messieurs

Comparé aux autres, le marché du travail en Suisse est stable mais relativement restreint. La libre circulation avec l'UE représente-t-elle plutôt une chance ou un risque? La question se pose toujours, mais nous disposons d'expériences plus nombreuses chaque année pour y répondre de façon nuancée.

La bonne conjoncture actuelle favorise la création d'emplois et les opportunités de croissance pour l'économie bernoise. L'offre en forces de travail qualifiées joue un rôle décisif dans le dynamisme de la croissance. Les entreprises considèrent le marché du travail comme un facteur essentiel du site d'implantation et sont pour cette raison d'avis que la libre circulation des personnes est indispensable.

Il est vrai que la possibilité de recourir à des travailleurs de l'étranger rend moins aigu le manque chronique en forces de travail qualifiées avec pour corollaire une meilleure

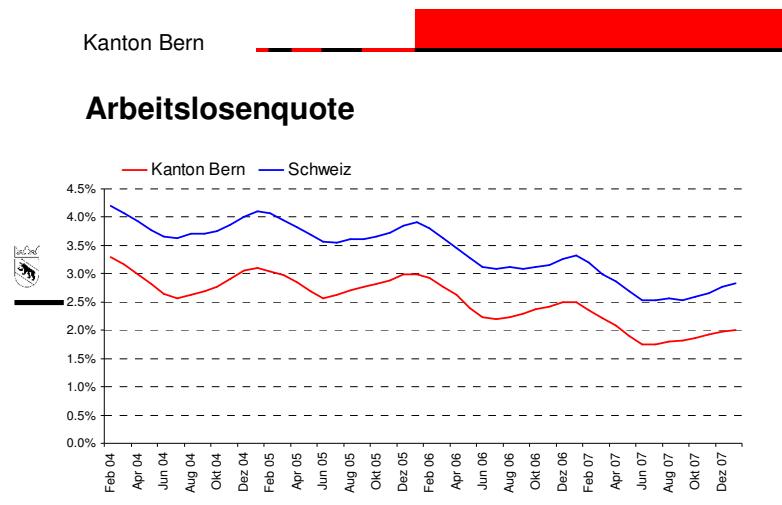
croissance économique. Une évaluation tout à fait positive requiert toutefois non seulement la flexibilité du marché du travail mais aussi un fonctionnement réglementé et équitable envers tous. Des mesures d'accompagnement et une surveillance du marché du travail bien organisée sont donc nécessaires pour garantir un tel marché du travail.

Les autorités du canton de Berne assurent une surveillance complémentaire à celle des partenaires sociaux. Nous désirons discuter utilement, traiter des problèmes et élaborer des solutions communes pour le canton de Berne. Il est donc important de favoriser le dialogue entre les autorités et les partenaires sociaux. En effet, une surveillance active et reconnue par toutes les parties garantit stabilité et égalité de traitement.

Dans cette optique, le Conseil-exécutif a approuvé hier le renforcement du contrôle du marché du travail.

1. Taux de chômage bas en 2007

Nous pouvons constater une bonne évolution du marché du travail en 2007. L'essor économique a contribué de manière réjouissante au dynamisme du canton de Berne. Avec 1,7 pour cent, le taux de chômage a atteint un niveau plancher en juillet 2007.



2 / # 23147

Der Volkswirtschaftsdirektor
Le directeur de l'économie publique

Comme vous pouvez le voir sur ce transparent, le taux de chômage dans le canton de Berne a toujours été inférieur à la moyenne suisse (2,5%). C'est avant tout le marché du travail indigène qui continue donc à démontrer un besoin accru en forces de travail. Cependant, à court terme, certaines branches manquent à nouveau de personnel spécialisé notamment dans l'industrie horlogère, en plein boom actuellement, la technique, l'ingénierie, et d'autres métiers encore.

2. La libre circulation profite à l'économie

« La libre circulation nous profite incontestablement » : telle est la seule réponse des représentants de l'économie à la question qui nous occupe. La libre circulation permet de remédier sans tracasseries administratives au manque de personnel qualifié et aux pointes d'activité par l'emploi de ressortissants de l'UE. Nous recrutons par cette voie les spécialistes dont notre économie a un besoin urgent.

Il faut dire que sans collaborateurs qualifiés, l'économie ne peut prospérer. La Suisse et le canton de Berne sont des lieux de travail appréciés. Cela est sans doute dû à l'environnement intact et à notre qualité de vie. Néanmoins, des filières de recrutement à l'étranger finissent aussi par s'épuiser.

Nous devons nous efforcer d'attirer des spécialistes: de nombreuses personnes, nécessaires à notre économie et souvent très qualifiées, immigrer dans notre pays, favorisant ainsi le potentiel économique de notre canton.

3. Des mesures d'accompagnement sont indispensables

Dire que la libre circulation n'attire que du personnel non qualifié ne correspond plus à la réalité. Cette affirmation, reliée au dumping salarial et au travail au noir, reste pourtant d'actualité dans les discussions publiques.

Il est souvent question d'incidents sur les chantiers, de femmes de ménage non déclarées, d'ouvriers étrangers touchant des salaires au rabais. Tout cela démontre un besoin accru d'information, mais aussi la nécessité de protéger les employés en leur offrant des conditions de travail clairement définies, comme par exemple dans un contrat collectif de travail CCT. La question des bas salaires est tout particulièrement traitée par les mesures d'accompagnement prises dans le cadre de la libre circulation des personnes. Très importantes dans ce contexte, elles sont en fait valables pour tous.

Deux thèmes font plus spécialement l'objet de discussions publiques. J'aimerais les aborder plus en détail:

- Le travail au noir
- L'activité de courte durée de travailleurs étrangers et la procédure d'annonce

4. Le travail au noir désormais réglementé au niveau fédéral

La LOI FEDERALE SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008:

- Elle oblige les cantons à désigner un organe de contrôle aux compétences renforcées,
- prévoit des sanctions plus sévères, telles que l'exclusion des marchés publics et une diminution des aides financières accordées et

- propose une procédure de décompte simplifiée pour les activités dépendantes de portée limitée.

En matière de lutte contre le travail au noir, le canton de Berne a anticipé l'action de la Confédération.

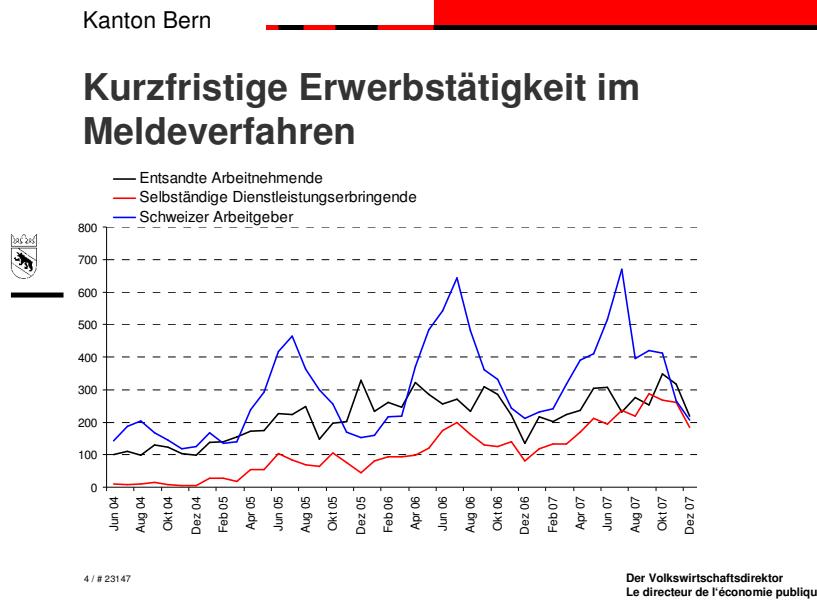
- La loi cantonale sur le marché du travail est déjà entrée en vigueur en 2004.
- Dans certaines branches, telles que l'hôtellerie-restauration, l'agriculture et la location de services, nous avons mené des campagnes contre le travail au noir.
- Depuis janvier 2006 déjà, nous proposons une procédure de décompte simplifiée, le projet TOP COMBI.
- Nous disposons d'une centrale de communication sur le travail au noir au beco Economie bernoise. Comme vous pouvez le constater sur le présent transparent, 2000 annonces sont parvenues à notre centrale depuis 2004. Les soupçons ont été confirmés dans environ 34 pour cent des cas et des sanctions ont été prises, allant des avertissements aux fermetures d'établissements, en passant par des amendes.
- Le canton et les commissions paritaires ont donné mandat initialement à quatre mais désormais à cinq associations de procéder à des contrôles sur le marché du travail. Monsieur Pardini, membre du Grand Conseil, et Monsieur Erb vous expliqueront l'organisation de ces contrôles et l'objet de cette activité.

5. Le canton de Berne refuse le travail au noir

Le marché du travail fonctionne bien. Cela étant dit, vous vous demandez si les contrôles sont vraiment nécessaires. Les partenaires sociaux et le canton en sont persuadés. Et ces contrôles ne sont en aucun cas « exagérés » comme on a pu le lire récemment dans la NEUE ZÜRCHER ZEITUNG qui citait l'avis du commissaire européen au travail sur la question.

Les infractions ont beau constituer des exceptions, nous ne pouvons pas les considérer comme statistiquement insignifiantes. Ce sont des dépassements de limites que **nous ne voulons pas tolérer**, dans l'intérêt des employés **et** des employeurs et donc de l'ensemble de l'économie.

Certains rapports de travail sont plus touchés par le travail au noir et le dumping salarial que d'autres. Les personnes les plus concernées sont celles qui effectuent un travail de courte durée, séjournant pour cela en Suisse 90 jours au maximum. Elles sont soumises à une obligation d'annoncer, ce qui permet d'appréhender leur situation plus aisément.



Vous voyez sur le transparent l'évolution de l'activité de courte durée soumise à la procédure d'annonce pour les travailleurs étrangers depuis juin 2004. Souvent, ils sont globalement désignés par le terme de « travailleur détaché ».

Regardons plus précisément: la courbe bleue montre les employés étrangers qui travaillent temporairement pour des employeurs suisses. Ils répondent surtout aux pointes de travail en été. La courbe noire représente les travailleurs détachés, à proprement parler, temporairement envoyés en Suisse par des sociétés anonymes étrangères. Et sur la courbe rouge figurent les individus étrangers exerçant une activité indépendante.

Les personnes soumises à l'annonce réalisent au total une très petite part du volume de travail dans le canton de Berne, actuellement 0,2 pour cent de celui-ci. Nous parlons donc d'environ 10 000 personnes (\varnothing 2007) pour 570 000 travailleurs dans le canton de Berne. Nous tenons sciemment à une information et à un contrôle systématique dans ce domaine. Ainsi, nous sommes parés pour l'avenir et pour un élargissement ultérieur de la libre circulation des personnes à des pays supplémentaires.

6. La commission cantonale du marché du travail CCMT

Des assemblées telles que la CCMT encouragent la collaboration indispensable avec les partenaires sociaux. Nous poursuivons tous le même objectif: disposer d'un marché du travail réglementé, sans travail au noir ni dumping salarial. Si les règles ne sont pas respectées, la protection de l'employé en pâtit et des distorsions de la concurrence en résultent.

Le travail au noir implique en outre des manques à gagner pour les impôts et les assurances sociales et nuit à l'ensemble de l'économie publique.

7. **Conclusions**

Du point de vue du canton, le maintien de la bonne collaboration entre les autorités et les partenaires sociaux est primordial dans la perspective de l'élargissement de la libre circulation des personnes.

Nous devons par conséquent veiller ensemble à ce que les mesures d'accompagnement soient mises en œuvre. Les contrôles y contribuent non seulement en dévoilant les infractions mais aussi en jouant un rôle préventif important. Ils permettent au canton d'affirmer clairement son engagement ferme pour un marché du travail réglementé.

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a approuvé hier le renforcement du contrôle du marché du travail et un crédit d'engagement pluriannuel à prélever sur le Fonds du marché du travail.

Il ressort de nos expériences que cette approche a fait ses preuves et que la libre circulation a, dans un tel contexte, des répercussions positives sur l'économie bernoise. Que ce soit au niveau administratif ou politique, le canton de Berne est déterminé à œuvrer pour un marché du travail juste par des contrôles efficaces et, le cas échéant, par des sanctions sévères.